



À VOS CÔTÉS
DANS LES MOMENTS
QUI COMPTENT

RAPPORT SUR
LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE
2016



GRUPE
SOGÉCAP



RAPPORT RELATIF À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

EXERCICE 2016

Établi conformément à l'article 173 de la loi n°2015-992
relative à la transition énergétique pour la croissance verte

NOTATIONS ESG* ET CARBONE

AU 31/12/2016

MÉTHODOLOGIE

Les notations sont établies à partir d'une analyse du **portefeuille d'actifs** du groupe Sogécap comparé à un **benchmark de référence**

PÉRIMÈTRE D'ANALYSE

- Sogécap, Sogessur, Oradéa vie
- Encours de 75 185 M€
- **97 % du portefeuille notés**
- 541 émetteurs



NOTATIONS

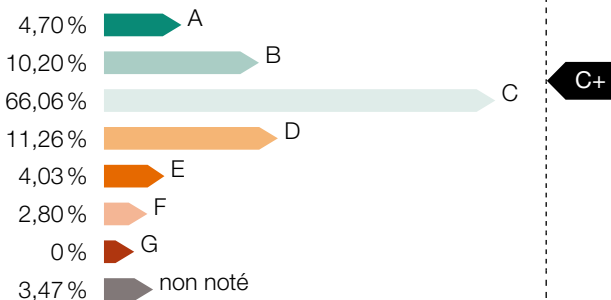
Environnement	C+
Social	C+
Gouvernance	C
Note globale	C+



DISTRIBUTION DES PORTEFEUILLES

en %

PORTEFEUILLE SOGÉCAP



Source Amundi

* Environnementales, Sociales et de Gouvernance.

OBJECTIFS ESG 2017-2018

- Respecter les engagements ESG pris par le groupe Société Générale
- Ne pas détenir de titres notés G
- Obtenir une moyenne ESG supérieure à C

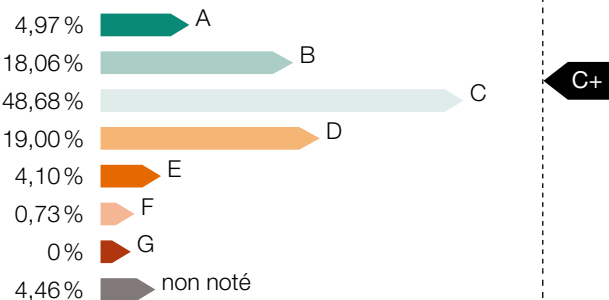


RÉSULTATS

- **Note moyenne globale: C+**
 - **Pas de titres notés G** (les actifs notés G sont exclus du portefeuille)
 - Pour Sogécap, **les titres en dessous de la note moyenne C représentent 18 % du portefeuille**, contre 24 % pour le benchmark
- > Le positionnement ESG du portefeuille de Sogécap est en phase avec le benchmark

NOTATIONS ESG*

PORTEFEUILLE DU BENCHMARK



Structure du portefeuille du groupe Sogécap

- Obligations : 85 %
- Immobilier : 5 %
- Actions européennes : 6 %
- Actions françaises : 4 %

Benchmark

reproduisant la structure du portefeuille Sogécap et consolidant trois indices :

- Bofa Merrill Lynch Euro Broad Market : 90 %
- MSCI : 6 %
- CAC40 : 4 %

PÉRIMÈTRE D'ANALYSE

- Encours de 75 185 M€
- Encours notables : 25 027 M€, soit 29 % du total des encours de Sogécap, contre 24 % pour le portefeuille de référence
- Encours notés : 21 570 M€, soit 86 % des encours notables de Sogécap, 89 % pour le référent
- Émetteurs : 541 (contre 1 071 pour le portefeuille de référence)



OBJECTIFS « CLIMAT » DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE APRÈS LA COP 21

- Réduction de 20 % des émissions de CO₂ pour compte propre d'ici à 2020
- Mise en œuvre d'une politique climat : doublement des financements de projets dans les énergies renouvelables, réduction des activités liées au charbon, arrêt du financement de projets de développement de mines de charbon, arrêt de financement de projets de centrales thermiques à charbon dans les pays de l'OCDE, développement des financements à impact positif (solutions financières intégrant des critères ESG).



NOTATIONS CARBONE

OBJECTIFS CARBONE 2017-2018

- Prendre en compte les politiques sectorielles d'exclusion et en faveur de la biodiversité dans la politique d'investissement
- Ne pas investir dans les mines ou centrales à charbon
- Étudier les opportunités d'investissement dans les énergies renouvelables.



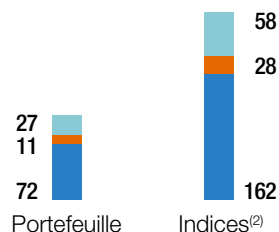
RÉSULTATS

- La contribution carbone du portefeuille de Sogécap est inférieure à celle du portefeuille de référence,
- Une part importante des émissions provient des titres liés à l'énergie et aux services.



ÉMISSIONS CARBONE PAR MILLION D'EUROS INVESTI

- Scope 3⁽¹⁾
- Scope 2
- Scope 1



Source Amundi

(1) Fournisseurs de premier rang uniquement.

(2) Indice: 90 % Euro Broad Market, 6 % MSCI EMU, 4 % CAC 40.

Cet indicateur mesure les émissions du portefeuille en tonnes de CO₂ équivalent par million d'euros investi. Il est un indicateur des émissions induites par l'investissement dans ce portefeuille.

SOMMAIRE

I / DÉFINITION ET PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DES FILIALES FRANÇAISES DU GROUPE SOGÉCAP, ÉVALUATION ET NOTATIONS ESG DU PORTEFEUILLE	6	II / IMPACTS POTENTIELS DU RISQUE CLIMATIQUE SUR LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU GROUPE SOGÉCAP	14
A/ Choix, définition, et intégration des critères ESG dans la politique d'investissement du groupe Sogécap	6	A/ Prise en compte des nouveaux risques liés aux changements climatiques	14
B/ Méthodologie d'évaluation et de notation ESG Amundi	7	B/ Types d'émissions de carbone recensées	15
1. Analyse ESG des entreprises	7	C/ Exemples d'indicateurs de mesure de l'empreinte carbone d'un portefeuille d'actifs	16
2. Analyse ESG des états	10		
3. Synthèse de l'analyse ESG	11	III / ÉVALUATION DES ÉMISSIONS DE CARBONE (CO₂) INDUITES PAR LES ACTIFS DU PORTEFEUILLE DU GROUPE SOGÉCAP	17
4. Prise en compte de la note ESG dans la politique d'investissement	12	A/ Évaluation de l'empreinte carbone du portefeuille d'actifs du groupe Sogécap	17
C/ Notation ESG du portefeuille, et engagements du groupe Sogécap pour 2017-2018	13	1. Émissions carbone par million d'euros investi	17
		2. Contributions sectorielle et géographique aux émissions carbone	18
		3. Réserves carbone par million d'euros investi	19
		B/ Principaux constats et engagements du groupe Sogécap pour 2017 et 2018	19

LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ENJEUX, OBJECTIFS, CONSÉQUENCES POUR LES ENTREPRISES FRANÇAISES

L'article 173 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique (TEE) pour la croissance verte, incite les entreprises à prendre en compte et à s'approprier progressivement les enjeux liés au réchauffement climatique. Elles devront désormais rendre compte :

- des risques financiers liés au changement climatique et des mesures qu'elles prennent pour les réduire ;
- de l'impact et de la contribution au changement climatique des biens et services qu'elles produisent.

Cette loi s'inscrit dans le prolongement de la loi Grenelle 2, mais va plus loin en prenant en compte les aspects Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les activités qui constituent le cœur de métier des entreprises. Cela se traduit pour les investisseurs institutionnels, tels que le groupe Sogécap, par l'intégration dans la politique d'investissement de critères ESG et carbone conditionnant le choix ou l'arbitrage d'actifs détenus en portefeuille.

Ce rapport a pour objectif de montrer comment le groupe Sogécap répond à ces problématiques et quels engagements et mesures il a pris en vue d'y parvenir progressivement.

Le rapport aborde successivement :

- la définition et la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la Politique d'investissement du groupe Sogécap, puis l'évaluation et la notation ESG du portefeuille d'actifs ;
- les impacts potentiels du risque climatique sur la politique d'investissement du groupe Sogécap ;
- l'évaluation des émissions de CO₂ induites par les actifs en portefeuille du groupe Sogécap et leur contribution au réchauffement climatique.

Au côté de la Fédération Française des Assurances et de sa maison mère, la Société Générale, le groupe Sogécap s'engage en faveur d'un développement durable et d'une croissance verte, dans le respect des droits humains fondamentaux.

Par la gestion de ses actifs financiers, le groupe Sogécap dispose d'un levier important, la politique d'investissement, qu'il peut actionner en faveur de l'environnement, du climat, et de manière plus générale au profit de la société civile. Il peut ainsi lutter contre le réchauffement climatique et contribuer à une croissance durable à faible émission de carbone.

Les exercices fiscaux 2016 et 2017 seront l'occasion d'établir un bilan des actions ESG et climat entreprises concernant la politique d'investissement, de définir et de prendre des engagements sur une plus longue période.

I / DÉFINITION ET PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DES FILIALES FRANÇAISES DU GROUPE SOGÉCAP

En 2016, le groupe Sogécap a pris l'engagement d'intégrer dans sa politique d'investissement des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) à l'horizon 2017. **Sont concernés les actifs gérés pour le compte de ses 3 filiales françaises : Sogécap, Sogessur, et Oradéa Vie.**

Depuis le 2 janvier 2017, les critères ESG sélectionnés sont intégrés au processus décisionnel des comités mensuels d'investissement. Les allocations d'actifs se font en fonction de l'importance des risques environnementaux, sociaux et de Gouvernance qu'ils présentent, influant sur le choix des nouveaux actifs, ou donnant lieu à des arbitrages si les actifs déjà détenus ne répondent pas aux engagements ESG pris. Enfin, une première évaluation et notation ESG du portefeuille a été réalisée.

■ A / CHOIX, DÉFINITION, ET INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU GROUPE SOGÉCAP

Les critères ESG choisis s'appuient sur les 10 principes fondamentaux du Pacte Mondial (Organisation des Nations Unies) invitant les entreprises à agir de façon responsable et à prendre une part active au développement durable :

- en respectant les droits de l'homme (non discrimination raciale, ethnique, ou religieuse ; liberté d'expression...);
- en respectant les normes de travail (liberté d'association, égalité homme/femme, interdiction du travail forcé ou de celui des enfants...);
- en préservant l'environnement (lutte contre le réchauffement climatique, protection de la biodiversité...);
- en adoptant une gouvernance transparente de leur fonctionnement, et en luttant contre la corruption et le crime organisé.

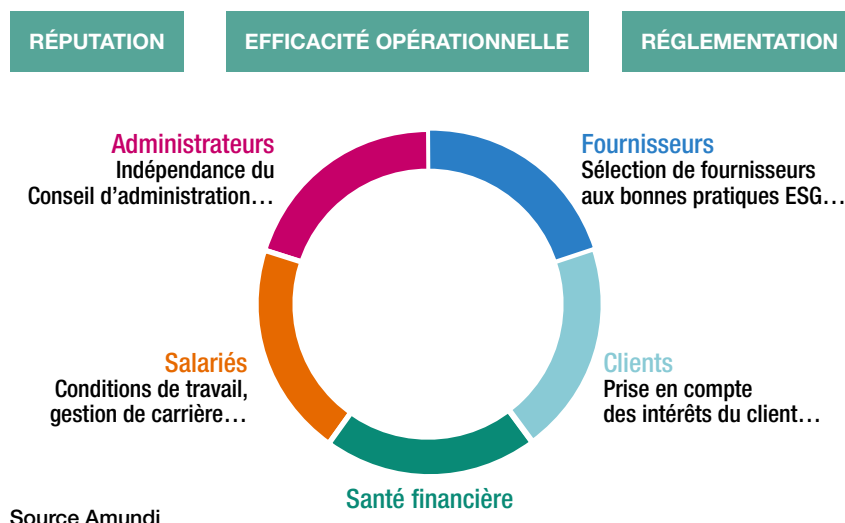
Les critères ESG retenus respectent aussi les engagements formalisés par le groupe Société Générale dans le document « Principes généraux, environnementaux et sociaux », complété par des politiques de surveillance, d'exclusion et sectorielles :

- **liste de surveillance** de projets, entreprises ou secteurs faisant l'objet de critiques pour des raisons environnementales ou sociales ;
- **liste d'exclusion** des entreprises du secteur de la défense, impliquées dans les armes controversées (mines anti-personnel, bombes à sous munitions, armes nucléaires, armes biologiques et chimiques, munitions à uranium appauvri) ;
- **politiques couvrant 12 secteurs d'activité** dans lesquels le groupe Société Générale joue un rôle actif (barrages et énergie hydroélectrique, centrales thermiques, centrales thermiques au charbon, défense, mines, navires de commerce, nucléaire civil, pétrole et gaz, huile de palme, exploitation forestière et agriculture, pêche et agroalimentaire) et une politique sur la biodiversité.

En vue de satisfaire pleinement à ces différents engagements, le groupe Sogécap a pris la décision de s'appuyer sur l'expertise et les outils de reporting ESG développés par la société Amundi, ainsi que sur sa méthodologie d'évaluation et de notation ESG.

■ B/ MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION ET DE NOTATION ESG AMUNDI

Le groupe Sogécap a confié à Amundi l'évaluation et la notation de son portefeuille d'actifs. La méthodologie utilisée est résumée ci-dessous. Elle permet d'analyser et de mieux apprécier les risques et opportunités extra-financiers des entreprises par une vision à 360°.



Elle se caractérise par une approche « Best-in-class » qui s'applique à un univers mondial. Plus de 4 000 émetteurs dans le monde sont notés, les notes délivrées par Amundi peuvent varier de A pour la meilleure à G pour la moins bonne. Ces notes reposent d'abord sur un consensus d'agences extra-financières comme Vigeo, qui fait référence en Europe, mais aussi MSCI, agence nord-américaine à couverture mondiale, et

d'autres agences spécialisées sur certaines thématiques. Les notes sont ensuite enrichies par une analyse interne qualitative.

Une notation qui distingue les émetteurs privés (entreprises), des États.

1. ANALYSE ESG DES ENTREPRISES

En s'appuyant sur les trois piliers clés extra-financiers, l'Environnement, le Social, et la Gouvernance, l'analyse balaye un total de 36 critères en lien avec les grands principes universels (OIT⁽¹⁾, OCDE⁽²⁾ Guidelines, Pacte mondial...). Ces 36 critères sont répartis ensuite en deux catégories : les critères génériques au nombre de 15 et les critères spécifiques au nombre de 21.

Parmi les indicateurs environnementaux pris en compte, on trouve :

- l'intensité carbone ;
- la consommation d'énergie ;
- les tendances des émissions passées ;
- les objectifs fixés ;
- la certification ;
- la recherche et le développement sur produits innovants ;
- les produits contribuant à l'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

Parmi les indicateurs mesurant la dimension sociale, on recense :

- les systèmes de gestion de carrière (existence, qualité, couverture...);
- la rémunération, la sécurité au travail, l'intégrité des salariés, la protection sociale (politique, transparence, en particulier dans les pays à risque);
- les entretiens individuels de carrière ;
- les formations (budget, type, couverture : pays, cadres/non cadres...);
- l'équilibre hommes/femmes ;
- la diversité (politique, moyens, cohérence, couverture...);
- le turnover ;
- la part des emplois précaires ;
- le respect et l'aménagement du temps de travail (initiatives prises pour promouvoir la flexibilité du temps de travail à la demande des salariés, conciliation vie professionnelle-vie privée);
- la qualité du dialogue social ;
- l'analyse des controverses.

(1) Organisation Internationale du Travail.

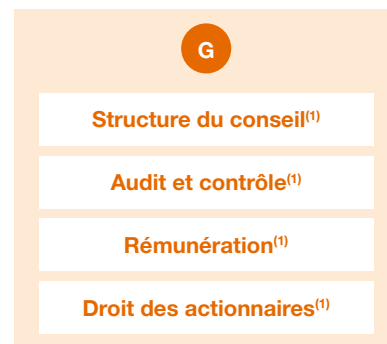
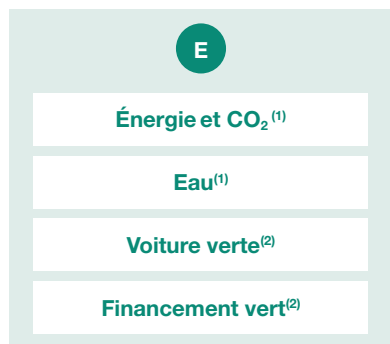
(2) Organisation de Coopération et de Développement Économiques.

Parmi les indicateurs mesurant la dimension de Gouvernance, on compte :

- la séparation des fonctions d'exécution et de contrôle ;
- le taux d'indépendance et la composition du Conseil d'administration ;

- la disponibilité des Administrateurs ;
- le taux de présence (global et individuel) des Administrateurs ;
- la responsabilité des Administrateurs ;
- les travaux du Conseil.

On peut l'illustrer ainsi :



(1) Exemples de critères génériques.

(2) Exemples de critères spécifiques.

Source Amundi

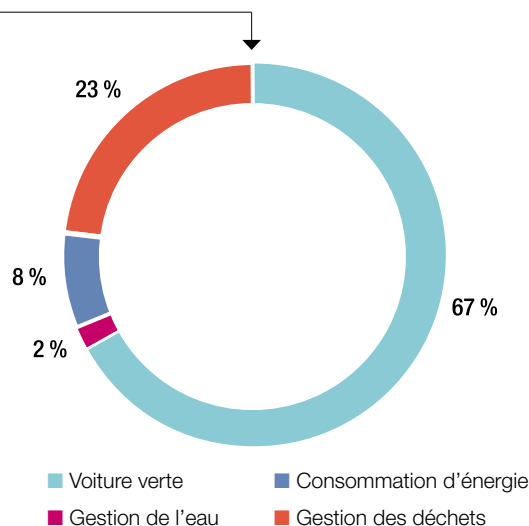
Concernant l'environnement, les critères génériques vont porter entre autres choses sur les consommations d'énergie et d'eau, les émissions de CO₂, etc.

Les critères spécifiques vont varier en fonction du secteur d'activité : utilisation de voitures vertes pour les commerciaux d'une entreprise, financement de projets verts pour une banque, etc.

Une analyse dont le poids attribué aux critères ESG dépend des secteurs d'activité :

RÉPARTITION DU CRITÈRE ENVIRONNEMENTAL DANS LE SECTEUR AUTOMOBILE

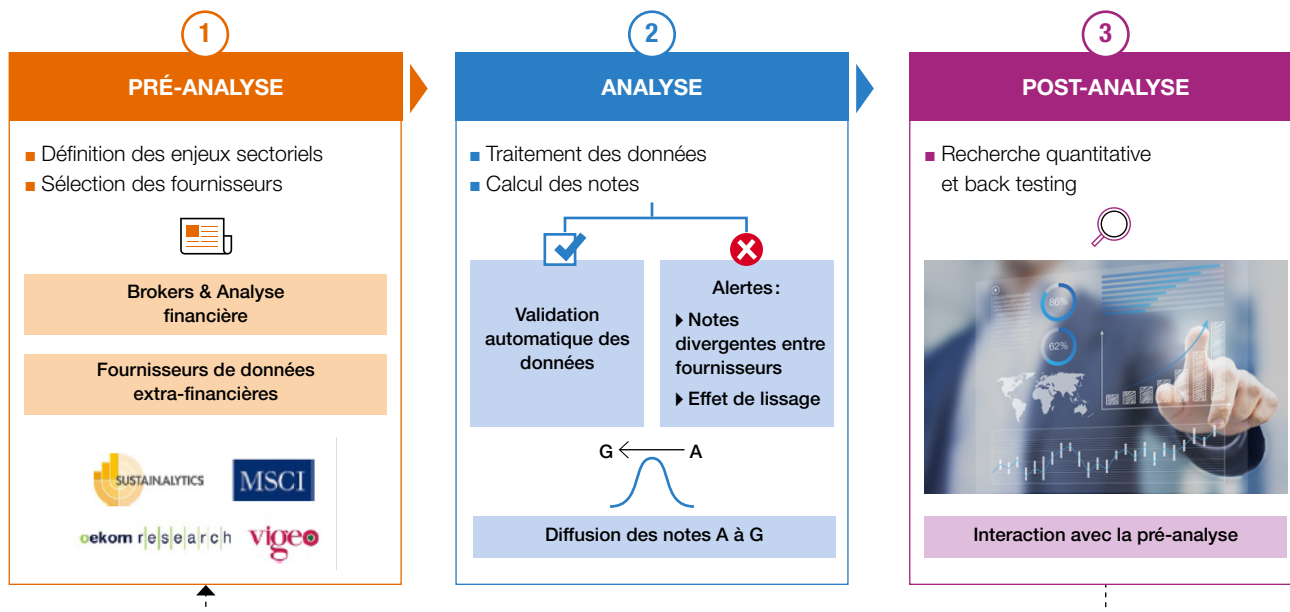
	E	S	G
Automobile	38 %	34 %	28 %
Banque	26 %	33 %	41 %
Pharmacie	28 %	42 %	30 %



Source Amundi

Une analyse qui combine approche quantitative et qualitative

PROCESSUS D'APPROCHE QUANTITATIVE

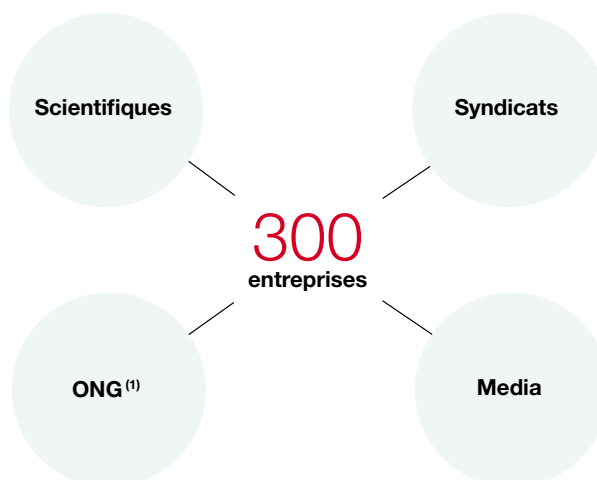


Taux de couverture de l'approche quantitative Amundi :

- Plus de 4 000 valeurs couvertes ;
- 100 % de l'indice MSCI World ;
- 98 % de l'indice Barclays Global Corporate.

Source Amundi

PROCESSUS D'APPROCHE QUALITATIVE S'APPUYANT SUR :



(1) Organisation non gouvernementale.

Source Amundi

2. ANALYSE ESG DES ÉTATS

Elle balaye 9 enjeux couvrant une centaine de critères et évaluant plus de 60 pays sur les bases de données publiques (PNUD⁽¹⁾, OMS⁽²⁾, OIT⁽³⁾...):



(1) Programme des Nations Unies pour le Développement.

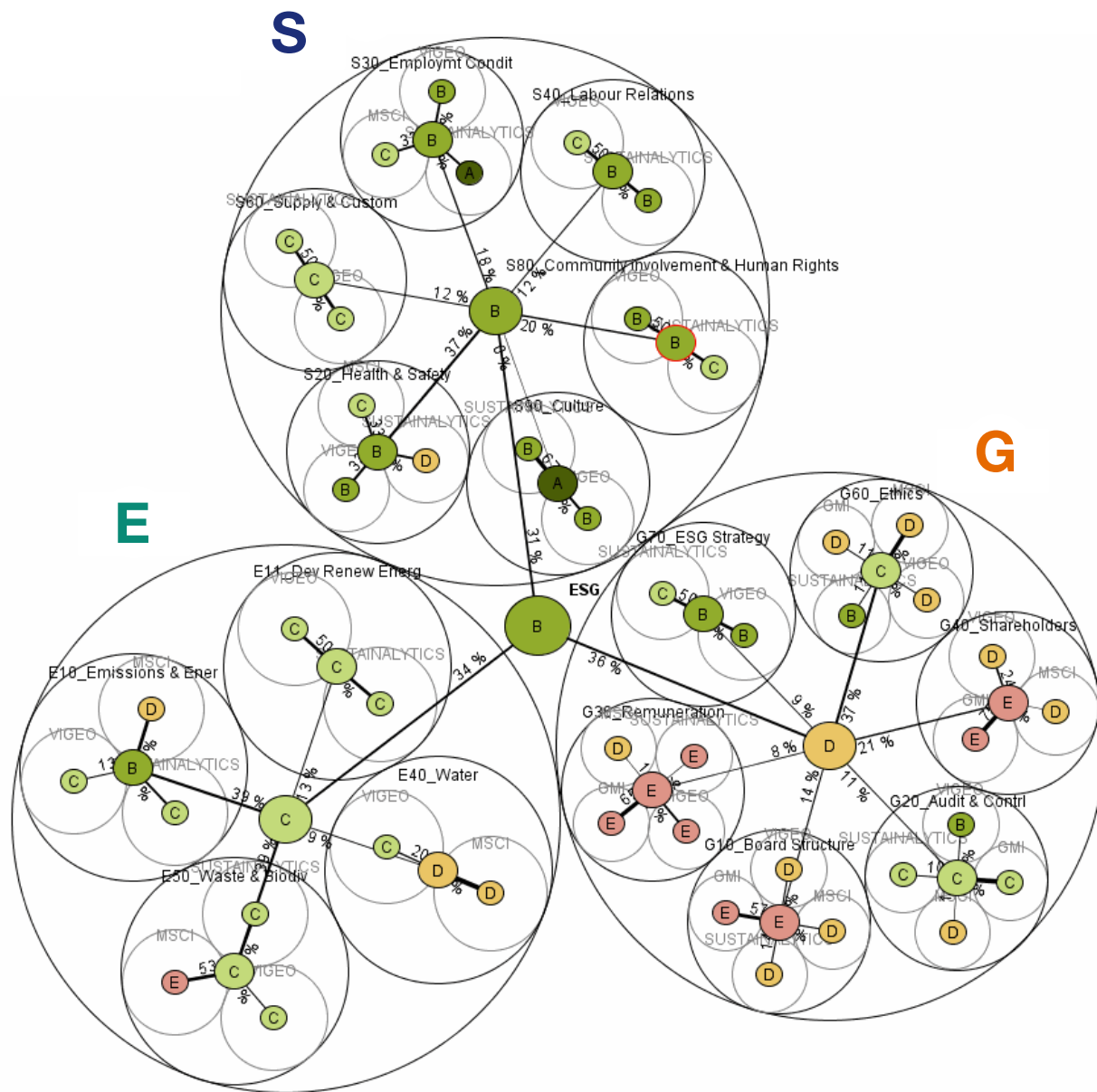
(2) Organisation Mondiale de la Santé.

(3) Organisation Internationale du Travail.

Source Amundi

3. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE ESG

Les analyses quantitative et qualitative portant sur les différents indicateurs ESG retenus, peuvent être résumées au moyen de la rosace ci-dessous⁽¹⁾ :



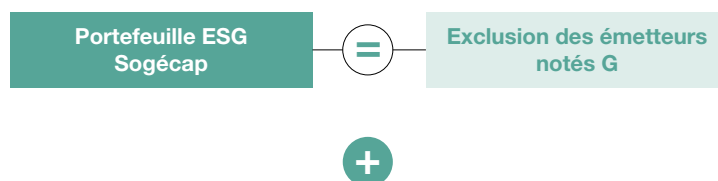
Si l'on prend par exemple la rosace G (gouvernance), on constate que la note globale D attribuée, repose sur des critères relatifs à l'éthique, aux actionnaires, à la stratégie, à la rémunération, à la structure du Conseil d'administration, à l'audit et au contrôle. Chaque critère, par exemple l'éthique, est lui-même la composante d'analyses réalisées par des agences ou acteurs

extra-financiers tels que Vigéo et MSCI, dont la pondération par Amundi, reflète leurs compétences spécifiques sur ce sujet. La note globale de D pour la Gouvernance, est ensuite consolidée avec la note C affectée à l'environnement, et enfin avec la note B appréciant la thématique sociale. La note finale B est une moyenne pondérée des notes ESG suivies d'une étape de normalisation.

(1) Source Amundi (informations données à titre illustratif)

4. PRISE EN COMPTE DE LA NOTE ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- 1 Les émetteurs les moins bien notés au sein de leur secteur (note G) sont exclus



- 2 La note ESG du portefeuille doit être supérieure ou égale dans l'absolu à la note C



- 3 En relatif, la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure ou égale à la note de son univers d'investissement ou de son indice de référence.



L'indice benchmark retenu par le groupe Sogécap est composé :

- pour 90 % de l'indice « Bofa Merrill Lynch Euro Broad Market » ;
- pour 6 % de l'indice « MSCI » ;
- pour 4 % de l'indice « CAC 40 ».

Cet indice composite reflète la structure du portefeuille du groupe Sogécap qui globalement se décompose ainsi :

- obligations : 85 % ;
- immobilier : 5 % ;
- actions européennes : 6 % ;
- actions françaises : 4 %.

Cet indice permet de le positionner par rapport à un portefeuille reconstitué dont la structure d'investissement lui est similaire, et d'en faire un suivi sur plusieurs années.

■ C / NOTATIONS ESG DU PORTEFEUILLE ET ENGAGEMENTS DU GROUPE SOGÉCAP POUR 2017-2018

La couverture de l'analyse ESG porte sur :

- un encours de 75 185 M€ ;
- 97 % du portefeuille notés ;
- 541 émetteurs.

La notation moyenne (ESG) du portefeuille Sogécap ressort à C+.

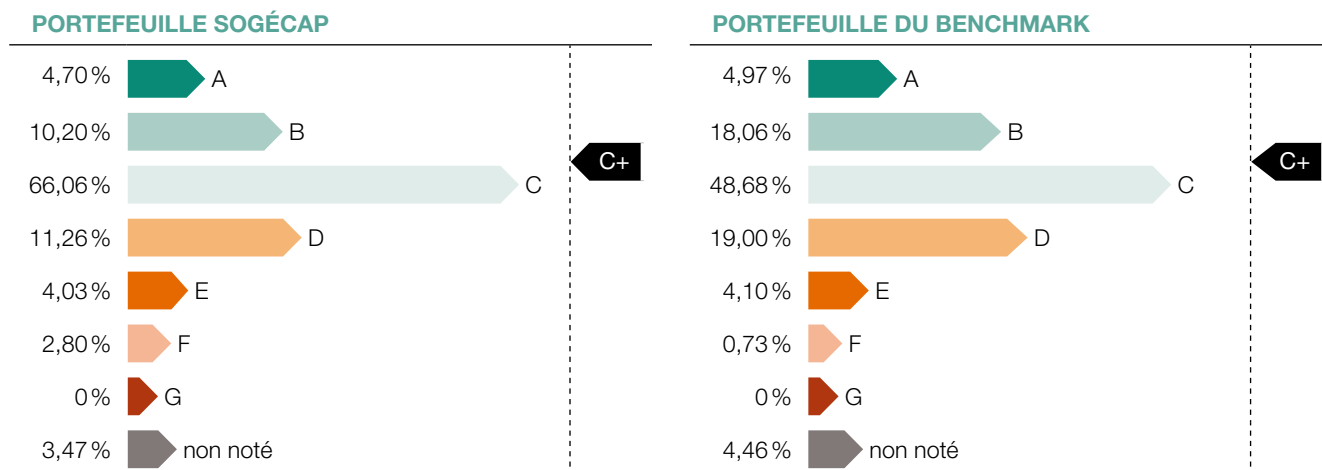
Elle répond à l'objectif que s'est fixé le groupe Sogécap d'une note au-dessus de C.

Selon les trois critères ESG, elle se décompose comme suit :

Évaluation par critère ESG

Environnement	C+
Social	C+
Gouvernance	C
Note globale	C+

NOTATION GLOBALE DU PORTEFEUILLE DU GROUPE SOGÉCAP ET DE CELUI DU BENCHMARK⁽¹⁾ SELON LA NOTATION DE A À G D'AMUNDI⁽²⁾



Source Amundi

En comparant les deux portefeuilles, on constate :

- que le portefeuille de Sogécap comprend 3,47 % de titres non évalués contre 4,46 % pour le benchmark ;
- que dans les 2 cas, il n'y pas de titres notés G, qui est une note exclue ;
- que pour Sogécap, les titres en dessous de la note moyenne C (= notes D, E, F, G) représentent 18 % du portefeuille, contre 24 % pour le benchmark.

Le positionnement ESG du portefeuille de Sogécap est en phase avec le benchmark choisi, voire mieux disant sur certains points.

L'objectif ESG recherché en 2017 et 2018 est de rester au dessus de la note « C » du portefeuille.

(1) La note globale peut être supérieure aux notes de chaque critère. La note ESG n'est pas en effet une simple moyenne pondérée des trois dimensions E, S et G car elle subit une étape de normalisation.

(2) A étant la meilleure note, G la moins bonne.

II / IMPACTS POTENTIELS DU RISQUE CLIMATIQUE SUR LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU GROUPE SOGÉCAP

L'accélération du changement climatique et du réchauffement de la planète sont susceptibles d'être porteurs à moyen et long terme de nouveaux risques physiques et financiers pour de nombreux pays et entreprises. Le risque climatique est connu depuis longtemps et pris en compte par les assureurs dommages. Ils l'ont intégré dans la gestion de leurs risques, qui lorsqu'ils deviennent trop lourds à porter seul, sont partagés avec d'autres assureurs sous forme de pool d'assurance, ou au moyen de la réassurance. Cette gestion permet d'être moins exposé et de limiter les impacts financiers.

La loi sur la transition énergétique pour une croissance verte incite les investisseurs institutionnels, dont les assureurs, à mieux s'y préparer en identifiant ces risques et en les évaluant pour mieux les gérer. **Les assureurs doivent désormais expliquer comment ces nouveaux risques sont pris en compte; quelles actions ils mettent en œuvre pour en évaluer et en limiter les conséquences financières, et pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.**

■ A/ PRISE EN COMPTE DES NOUVEAUX RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les nouveaux risques sont de différents ordres :

- **risques financiers liés à la dépréciation des actifs** (renchérissement des combustibles fossiles liés à l'extinction progressive des réserves ou à la difficulté à les exploiter);
- **risques de réputation et d'image** résultant des pollutions occasionnées par l'exploitation, le transport et la consommation d'énergies fossiles;
- **risque réglementaire** en l'absence de réponse aux exigences légales.

Mesurer l'empreinte carbone des portefeuilles permet d'appréhender l'exposition à ces risques de transition et d'y apporter des réponses concrètes que l'on peut schématiser ainsi :



Pour les assureurs, la mesure de l'empreinte carbone des portefeuilles d'actifs permet d'appréhender l'exposition à ces risques de transition énergétique pour y apporter des réponses concrètes. L'empreinte carbone mesure les émissions de gaz à effet de serre associées aux activités des entreprises dont les titres sont détenus en portefeuille.

■ B/ TYPES D'ÉMISSIONS DE CARBONE RECENSÉES

Les émissions de carbone des entreprises détenues dans un portefeuille d'actifs sont de deux ordres :

■ **Celles liées aux émissions effectives, directes ou indirectes, de ces entreprises :**

- On parle d'**émissions directes, ou de scope 1**, lorsque l'on considère les émissions de carbone liées à des consommations fossiles par ces entreprises pour leur fonctionnement. Exemples : pétrole, fuel, charbon, gaz, consommés directement par l'entreprise...

Le scope 1 inclut également les émissions carbonées potentielles correspondant à la combustion future par ces entreprises de réserves fossiles qu'elles détiennent aujourd'hui mais ne consomment pas encore.

Exemples : stocks de charbon, de pétrole, réserves de gaz...

Les informations sur les réserves détenues ne sont pas toujours disponibles, et donc prises en compte.

- On parle d'**émissions indirectes, ou de scope 2**, lorsque l'on considère les émissions de carbone qui sont issues d'énergies consommées provenant d'autres entreprises.

Exemples : achat par l'entreprise de vapeur ou de froid auprès du chauffage urbain, d'électricité...

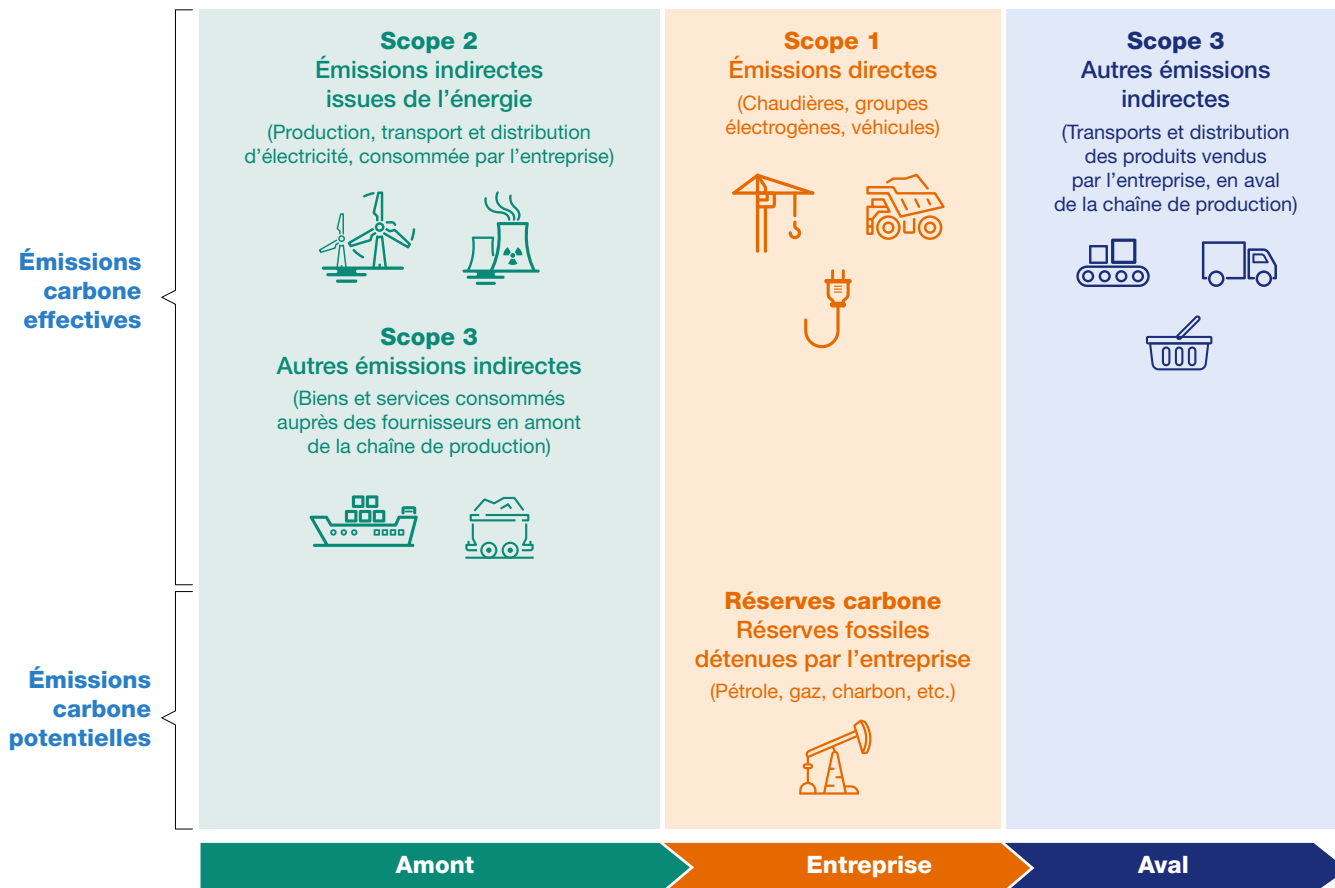
■ **Celles correspondant à des émissions indirectes en amont du processus de production de l'entreprise, ou en aval, qui constituent le scope 3 :**

- exemple d'émissions en amont : biens et services consommés par des fournisseurs ;
- exemple d'émissions en aval : transport et distribution de produits issus de l'entreprise.

Les données relatives au scope 3 restent très limitées, en particulier celles des États.

Le schéma ci-dessous illustre les différents types d'émissions et le périmètre de reporting carbone appliqué à un portefeuille d'actifs en fonction des données disponibles :

PÉRIMÈTRE DU REPORTING EMPREINTE CARBONE



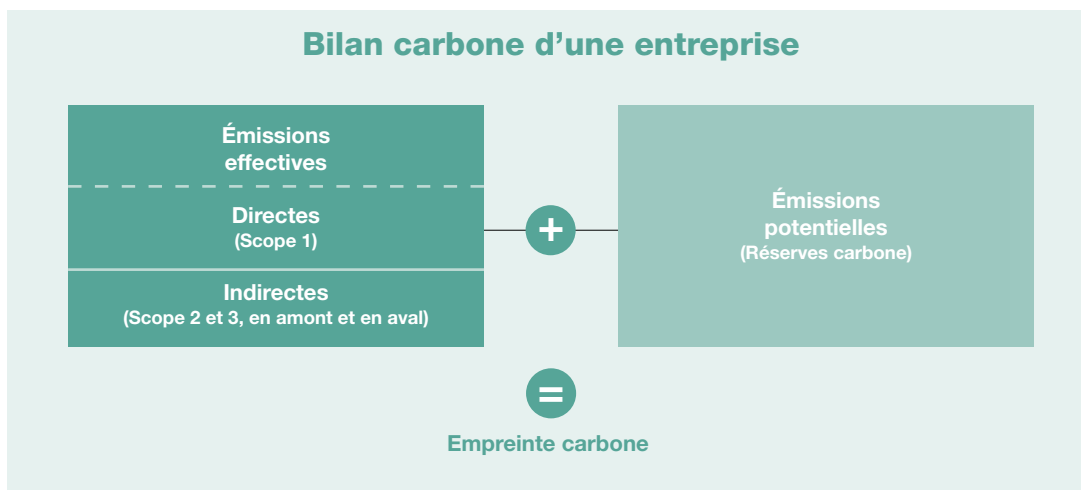
Source Amundi

■ C/ EXEMPLES D'INDICATEURS DE MESURE DE L'EMPREINTE CARBONE D'UN PORTEFEUILLE D'ACTIFS

Différents indicateurs sont utilisés pour mesurer l'empreinte carbone d'un portefeuille d'actifs :

- **émissions carbone par million d'euros investi** : cet indicateur permet de quantifier les émissions de carbone induites par chaque investissement en portefeuille, et d'appréhender l'intensité carbone du portefeuille ;
- **réserves carbonées par million d'euros investi** : permet de quantifier les réserves de carbone induites par l'investissement, et d'appréhender le niveau d'exposition aux émissions carbone potentielles d'un portefeuille.
- **contribution sectorielle aux émissions de carbone** : permet d'évaluer la contribution aux émissions carbone par secteur et par pays, et de comparer le poids de chaque secteur et pays ;

Le bilan carbone d'une entreprise, aussi appelé empreinte carbone, peut être résumé selon le graphe ci-dessous :



III/ÉVALUATION DES ÉMISSIONS DE CARBONE (CO₂) INDUITES PAR LES ACTIFS DU PORTEFEUILLE DU GROUPE SOGÉCAP

Les différents indicateurs ci-dessous présentent l'empreinte carbone du portefeuille du groupe Sogécap, consolidant les actifs confiés en gestion à Amundi pour les 3 filiales françaises : Sogécap, Sogessur, et Oradéa vie.

Afin d'évaluer l'empreinte carbone de son portefeuille d'actifs, le groupe Sogécap s'appuie sur l'expertise de la Société Amundi, et des données dont elles disposent, sur les scopes 1, 2, et 3. Les données sont fournies par l'agence extra-financière Trucost et ne portent que sur les émetteurs privés. Les actifs d'États détenus feront l'objet d'une notation ultérieurement.

■ A/ÉVALUATION DE L'EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE D'ACTIFS DU GROUPE SOGÉCAP

Afin de le positionner par rapport à un benchmark pertinent et viable dans le temps, nous avons retenu le même indice composite de référence que celui décrit en I. 4 p. 12, reflétant la structure du portefeuille du groupe Sogécap.

Couverture de l'analyse des émissions carbone du portefeuille au 31/12/2016

■ Montant total des encours : 75 185 M€;

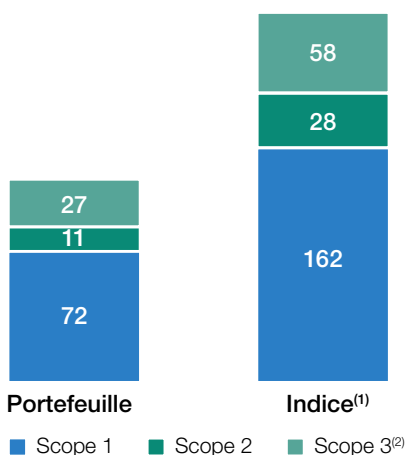
- Montant des encours notables : 25 027 M€; soit 29 % du total des encours de Sogécap, contre 24 % pour le portefeuille de référence,
- Montant des encours notés : 21 570 M€; soit 86 % des encours notables de Sogécap, contre 89 % pour le portefeuille de référence;
- Nombre total d'émetteurs en portefeuille : 541 (contre 1 071 pour le portefeuille de référence).

1. ÉMISSIONS CARBONE PAR MILLION D'EUROS INVESTI

Cet indicateur mesure les émissions du portefeuille en tonnes de CO₂ équivalent par million d'euros investi. Il reflète les émissions induites par l'investissement dans ce portefeuille, et son positionnement par rapport à l'indice retenu pour le benchmark.

ÉMISSIONS CARBONE PAR MILLION D'EUROS INVESTI

Total en tCO₂ / m€ : 109,40



(1) Indice : 90 % Euro Broad Market, 6 % MSCI EMU, 4 % CAC40

(2) Fournisseurs de premier rang uniquement

Source Amundi

Cet indicateur mesure les émissions du portefeuille en tonnes de CO₂ équivalent par million d'euros investi. Il est un indicateur des émissions induites par l'investissement dans ce portefeuille.

Pour 1 M€ investi dans le portefeuille du groupe Sogécap, la contribution aux émissions carbone est de 109,4 tonnes de CO₂ équivalent, à comparer aux 248 tonnes de CO₂ pour le portefeuille de référence.

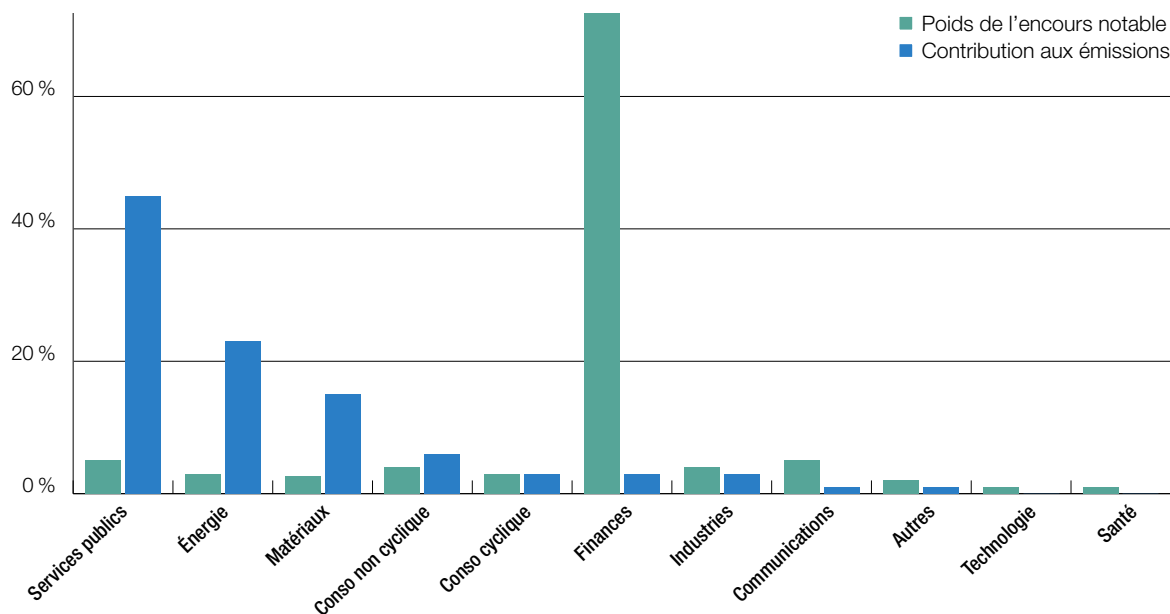
Le portefeuille de Sogécap contribue à des émissions plus de 2 fois moins élevées par euro investi que celui du benchmark.

Cette mesure correspond à la part des émetteurs privés notés (hors États) rapportée à l'ensemble des émetteurs privés. Les données sur émissions carbonées sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO₂, i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO₂.

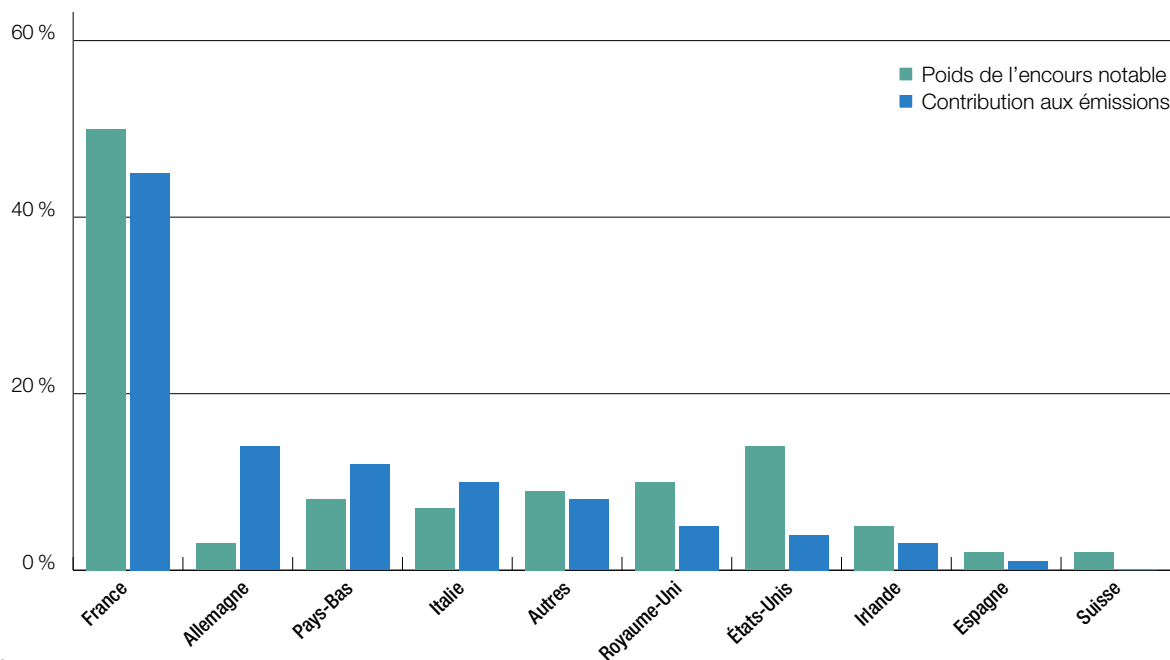
2. CONTRIBUTIONS SECTORIELLE ET GÉOGRAPHIQUE AUX ÉMISSIONS CARBONE

Cet indicateur mesure la contribution aux émissions par secteur et par pays.

CONTRIBUTION SECTORIELLE AUX ÉMISSIONS CARBONE



CONTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE AUX ÉMISSIONS CARBONE



Source Amundi

Principaux constats à la lecture du graphique :

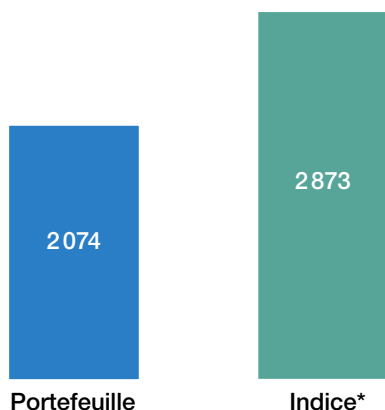
- des investissements surtout situés en Europe, et dans une moindre mesure aux États-Unis ;
- un poids important des secteurs liés aux services publics, à l'énergie, aux matériaux et à la finance ;

- une exposition au secteur énergie représentant environ 3% de l'encours du portefeuille, alors que la contribution de ce secteur aux émissions carbone s'élève à plus de 24%.

3. RÉSERVES CARBONE PAR MILLION D'EUROS INVESTI :

Cet indicateur mesure les quantités de réserve carbone induites par l'investissement dans le portefeuille : un million d'euros investi finance 2074 tonnes de CO₂, contre 2873 tonnes pour le benchmark.

RÉSERVES CARBONE PAR MILLION D'EUROS INVESTI



Source Amundi

Ce graphique mesure les réserves carbone du portefeuille en tonnes de CO₂ équivalent par million d'euros investi. Il constitue un indicateur des émissions potentielles, résultant de la combustion des réserves fossiles, induites par l'investissement dans ce portefeuille.

■ B/ PRINCIPAUX CONSTATS ET ENGAGEMENTS DU GROUPE SOGÉCAP POUR 2017 ET 2018

On constate à partir de l'analyse de l'empreinte carbone du portefeuille d'actifs du groupe Sogécap, et de sa comparaison avec l'indice composite de référence :

- **que la contribution carbone par million d'euros investi dans le portefeuille du groupe Sogécap est sensiblement moindre que celle résultant d'un investissement dans le portefeuille de référence ;**
- **qu'une part importante des émissions provient des titres liés à l'énergie et aux services.** Une augmentation des investissements dans les énergies renouvelables pourrait contribuer à en diminuer le niveau des émissions.

Pour les années 2017 et 2018, le groupe Sogécap se fixe comme objectifs :

- de ne pas investir dans des projets de développement de mines de charbon ;
- de ne pas investir dans des projets de centrales thermiques à charbon ;
- d'étudier les opportunités d'investissement dans les énergies renouvelables.

Avertissement

Les graphes sont extraits de reporting fournis par Amundi AM, basés sur les portefeuilles confiés à la société de gestion à fin décembre 2016. Les informations sont données à titre illustratif.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution. En conséquence, la responsabilité d'Amundi ne pourra être engagée sur la base de ces informations.

Toutes les marques et logos sont indiquées à titre illustratif dans ce document et appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Informations réputées exactes au 31 décembre 2016.

Amundi Asset Management, société anonyme au capital de 1 086 262 605 euros – Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP04000036 – Siège social : 90 boulevard Pasteur – 75015 Paris – France – 437 574 452 RCS Paris – www.amundi.com

SIÈGE SOCIAL: Tour D2 - 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCE SUR LA VIE ET DE CAPITALISATION
AU CAPITAL DE 26 704 256 EUROS.
ENTREPRISE RÉGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES. 430 435 669 R.C.S NANTERRE

Crédit photo: Vectorfusionart/Shutterstock.
Tous droits réservés; DR – Conception et réalisation: BRIEF

Rendez-vous sur
  @SG_Assurances
www.assurances.societegenerale.com